

Comment faire son DPC avec E-PAIRS :

Programme GAPEP : Groupe d'accompagnement des pratiques entre Pairs

1. Qu'est-ce qu'un groupe de pairs ?

Un groupe de pairs réunit des médecins du travail, ou d'infirmières du travail, partageant des règles de métier et des valeurs professionnelles, et acceptant de mettre en discussion leurs pratiques pour les évaluer et les faire progresser.

2. Pourquoi réaliser son DPC dans un groupe de pairs ?

Pour bénéficier du climat de confiance d'une petite structure : 5 à 12 médecins ou infirmières du travail qui se choisissent mutuellement.

Pour améliorer ses pratiques et contribuer à construire le métier de médecins ou infirmières du travail

Le programme GAPEP envisagé répond à plusieurs des orientations nationales arrêtées par le ministère de la santé, et aux composantes préconisées par la Haute Autorité de Santé, à savoir l'analyse des pratiques professionnelles, l'acquisition des connaissances, et le suivi d'amélioration des pratiques.

3. Comment créer un groupe de pairs ?

Un Groupe de pairs se crée autour d'une « porte d'entrée » et d'une thématique à travailler. Il prend alors le nom de Groupe d'Analyse des Pratiques entre Pairs (GAPEP), et désigne une « personne-relais » chargée des relations avec E- Pairs.

- En pratique :

Prévoir sur l'année 6 à 8 réunions de 2h30 ; chaque médecin ou infirmière devra être présent à au moins 5 réunions (temps connexe, à prévoir dans le plan d'action du rapport annuel) ;

Chaque médecin ou infirmière devra, à tour de rôle, être animateur et rapporteur, et présenter au moins une fois une situation de travail (cas clinique par exemple) ;

Une feuille d'émargement (signature des présents) est remplie à chaque réunion ;

Chaque réunion donne lieu à compte-rendu pour tracer les débats (rédaction tournante).

4. Pour faire son EPP dans un GAPEP avec E-Pairs :

Lire la Charte pour s'assurer de son accord avec elle ;

Inscrire collectivement le GAPEP constitué dans le Bulletin d'inscription d'un GAPEP-Médecins ou Bulletin d'inscription d'un GAPEP-Infirmières

Chaque médecin ou infirmière passe individuellement convention avec E-Pairs via son SST. Convention Médecin ou Convention Infirmières

4 bis : et si l'employeur ne voulait pas financer ? :

Les obligations de DPC-EPP depuis le décret du 30 décembre 2011

Bon à savoir : chaque médecin ou infirmière choisit librement ses modalités d'EPP et son organisme agréé.

5. Comment le GAPEP est-il soutenu par E-Pairs?

Chaque GAPEP fonctionne avec un binôme : deux correspondants attribués par E- Pairs. Le binôme correspond régulièrement avec la personne-relais, suit les travaux du GAPEP, et apporte des conseils méthodologiques : prestation E-Pairs Il y a possibilité de mise en réseau des GAPEP travaillant sur le même sujet.

Pour en savoir plus : <http://www.e-pairs.org/gpe-pairs.html>

05/11/2013 1

Les « portes d'entrée » possibles sont les suivantes:

- Présentation de cas cliniques ou de situations professionnelles (tirage aléatoire ou choix thématique) : porte d'entrée à privilégier, sauf expérience ancienne de travail coopératif au sein de groupes de pairs :
- Discussion d'une recommandation déjà élaborée

6. Prestations E-PAIRS

.La prestation proposée par E-Pairs : <http://www.e-pairs.org/prestations.html>